

annexe : opération concernant la demande de réaménagement de dette déjà garantie formulée par la SA d'HLM Nouveau Logis Provençal.

OPERATION LOGEMENT SOCIAL CLASSIQUE														
N°	Opération	Nature logements	Nombre de logements	Lieu	Montant de l'opération	Prêteur	Montant Total Emprunts	Type de prêt et montant		Index et taux du prêt	Durée	Quotité à garantir	Montant de la garantie CD 13	Co-garant sollicité
a	Réaménagement de dette déjà garantie par le Département : 12 lignes de prêts concernées souscrites auprès de la CDC.	Non défini	Non défini	Marseille et Département	CRD : 13 648 141,31 €	CDC	CRD : 13 648 141,31 €	Cf. Annexe à la délibération	CRD : 13 648 141,31 €	Cf. Annexe à la délibération		45% ou 100%	CRD = 6 716 504,94 €	Métropole AMP, commune de Fos sur Mer, de Marseille, de Marignane, de Miramas et CGLLS.

Principe du réaménagement sur contrats CDC :

- durée résiduelle des emprunts se situant entre 3 et 30 ans permettant d'allonger de 5 ou 10 ans la durée des prêts.
 - et emprunts indexés sur le Livret A, au taux supérieur ou égal à Livret A (taux actuel de 0,75%) +60 points de base, soit le coût actuel de la ressource pour la CDC.
- La marge sur index est ramenée à 0,60% sur la phase réaménagée.

CD : Conseil Départemental

CGLLS : Caisse de Garantie du Logement Locatif Social.